

ARRETE 109 /CAB/PM DU 04 NOV 2022
portant nomination du Coordonnateur Adjoint du Programme Spécial
de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-
Nord.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier
Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145-bis du 04 août 1995 ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du
Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars
2018 ;
Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n°044/CAB/PM du 24 mai 2022 portant création, organisation et
fonctionnement du Programme Spécial de Reconstruction et de
Développement de la Région de l'Extrême-Nord,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Monsieur **MADJADOUMBAYE Jérémie**, est, à compter de la date
de signature du présent arrêté, nommé Coordonnateur Adjoint du Programme
Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord.

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la
réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure
d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 04 NOV 2022

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**



Joseph DION NGUTE

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME